



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 07 juillet 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2017 Evolution des mesures de limitation de prélèvements d'eau

Les débits des cours d'eau ont chuté fortement compte tenu des températures élevées lors de l'épisode de canicule du mois de juin.

L'épisode pluvieux de fin juin a permis la remontée du niveau des cours d'eau du département, dans des proportions variables selon les bassins versants.

Néanmoins, la vigilance doit rester d'actualité.

L'évolution de la situation conduit Mme la Préfète de la Dordogne à ajuster les restrictions en cours, les mesures de limitation suivantes sont applicables à compter du samedi 8 juillet 2017 à 8h00 :



- Belle et Caudeau/Louyre : interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine (ou 50%).
- Bandiat : interdiction de prélèvement 3 jours par semaine.
- Enéa et Couze : interdiction de prélèvement 1 jour par semaine (ou 15%).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT tél : 05.53.02.24.07 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
